

# Forte valeur ajoutée et chômage encore élevé

Avec un PIB de 171 milliards d'euros en 2019, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la troisième économie régionale en richesse produite par habitant après l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. Malgré la présence d'activités à forte valeur ajoutée et d'emplois plus qualifiés qu'en moyenne nationale, le taux de chômage est élevé. Les disparités territoriales sont également marquées. Dans certaines zones d'emploi, l'emploi est soutenu par des services de pointe (comme à Sophia Antipolis ou Aix-en-Provence), par des sites industriels renommés (comme dans l'aérospatial à Marignane ou Cannes), ou par une forte activité liée à la satisfaction des besoins de la population, qu'elle soit résidente ou touristique (comme à Menton ou Briançon). À l'inverse, sur un arc allant de Carpentras à Sainte-Maxime, faibles qualifications, fort chômage et difficultés d'insertion des jeunes vont souvent de pair.

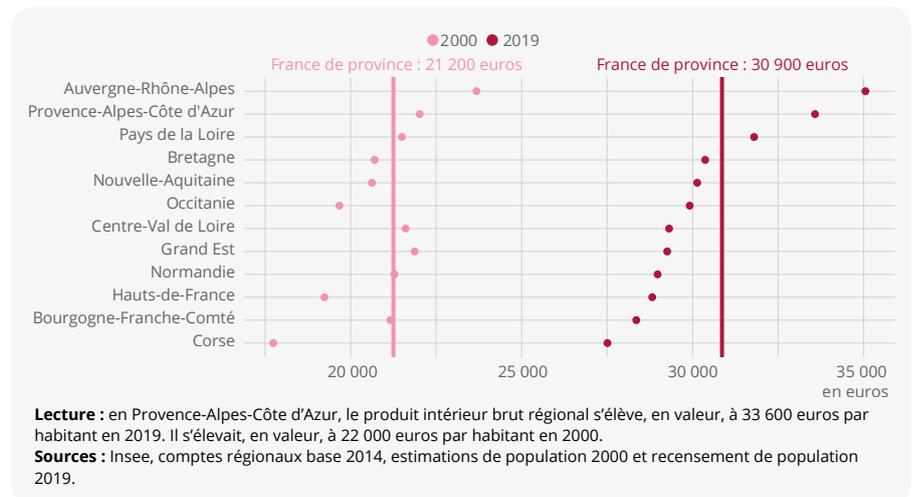
La région est davantage orientée vers les activités tertiaires, avec plus de huit emplois sur dix dans ces secteurs. Les services à haute valeur ajoutée et liés au tourisme sont particulièrement présents. Le poids de l'industrie régionale est relativement faible, mais la désindustrialisation a été moins marquée qu'en France sur les vingt dernières années. L'agriculture, dont la part dans l'emploi régional apparaît également limitée, est diversifiée. Enfin, le tissu productif se caractérise par le poids élevé dans l'emploi des micro et des grandes entreprises, et la dynamique de créations d'entreprises est dans la moyenne des régions de province.

En 2019, le **produit intérieur brut** (PIB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'établit à 171 milliards d'euros. Il représente 10,5 % de la création de richesses en France métropolitaine hors Île-de-France, une part légèrement supérieure au poids démographique de la région (9,6 %). Hors Île-de-France, le **PIB par habitant** (33 600 euros) est le deuxième plus élevé après Auvergne-Rhône-Alpes ► **figure 1**. Ce rang s'explique par la présence d'activités à haute **valeur ajoutée** dans la région, qui se traduit par de nombreux postes à qualification élevée. Ainsi, en 2019, le PIB par emploi – qui indique la « productivité apparente du travail » – s'élève à 79 700 euros, soit 3 400 euros de plus que le niveau moyen en France de province.

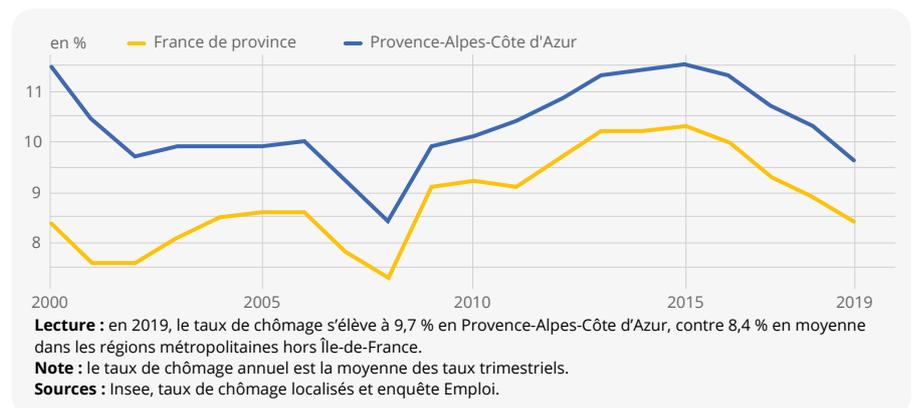
Entre 2000 et 2019, le PIB par habitant mesuré en volume, c'est-à-dire hors effet prix, a davantage progressé en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'en France de province (respectivement + 18 % et + 13 %), du fait d'un emploi plus dynamique. Sur cette période, le nombre d'emplois a augmenté de 22 %, soit 11 points de plus qu'en province. En parallèle, le PIB par emploi de la région mesuré en volume a crû entre 2000 et 2019, mais moins qu'en France de province (respectivement + 9 % et + 12 %).

Le dynamisme de l'emploi n'est toutefois pas encore suffisant pour résorber l'écart de taux de chômage entre la région et le reste de la France. En 2019, le chômage concerne encore 9,7 %

## ► 1. Produit intérieur brut par habitant en 2000 et 2019, par région de France de province



## ► 2. Évolution du taux de chômage en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en France de province entre 2000 et 2019



de la **population active** contre 8,4 % pour la France de province. Le taux de chômage en Provence-Alpes-Côte d'Azur est le troisième plus élevé des régions métropolitaines, après les Hauts-de-France (10,4 %) et l'Occitanie (9,9 %). Il est nettement inférieur en Auvergne-Rhône-Alpes (7,3 %), région pourtant proche en termes de PIB par habitant. L'écart de taux de chômage avec le reste de la province s'est nettement réduit entre 2000, où il était de plus de 3 points, et 2008. Il s'est relativement stabilisé depuis lors et s'établit à 1,3 point en 2019 ► **figure 2**.

### Un marché du travail polarisé

En lien avec le taux de chômage élevé, le taux d'emploi des 15-64 ans est inférieur en Provence-Alpes-Côte d'Azur à celui des autres régions de province. Ainsi, en 2018, 62 % des personnes âgées de 15 à 64 ans occupent un emploi, contre 64 % en moyenne en France de province. La dualité du marché du travail apparaît relativement prononcée en Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec d'un côté des emplois précaires et des **personnes peu ou pas diplômées**, et de l'autre de nombreux postes de cadres et des actifs très diplômés. Parmi les personnes en emploi en 2018, 168 000 disposent d'un contrat de travail à durée limitée (contrat à durée déterminée CDD, vacataire, temporaire ou saisonnier). La part de ces contrats dans l'emploi total régional est similaire à la moyenne de France de province (aux alentours de 9 %).

Les personnes peu ou pas diplômées sont sur-représentées, en particulier parmi les jeunes adultes. De plus, dans la région, 110 000 jeunes de 16 à 25 ans ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en stage soit 20 % de cette tranche d'âge (contre 19 % en moyenne en province). On parle de NEET, pour *not in education, employment or training*. Parmi eux, 36 000 sont peu ou pas diplômés, soit 6,7 % de la population des 16-25 ans (contre 6,3 % en France métropolitaine).

À l'opposé, de nombreux salariés occupent en Provence-Alpes-Côte d'Azur des postes nécessitant de hauts niveaux de qualification (ingénieurs, cadres techniques, administratifs ou commerciaux, professeurs, etc.). Ainsi, la part de cadres et professions intellectuelles supérieures dans l'emploi total s'élève à 16,8 %, soit 1,5 point de plus qu'en France de province. De même, la part des actifs **hautement diplômés** est plus élevée en Provence-Alpes-Côte d'Azur (26,1 %) qu'en province (22,4 %).

Les contrastes du marché du travail régional sont également géographiques. L'emploi apparaît distribué de manière hétérogène sur le territoire ► **figure 3**. Le taux d'emploi

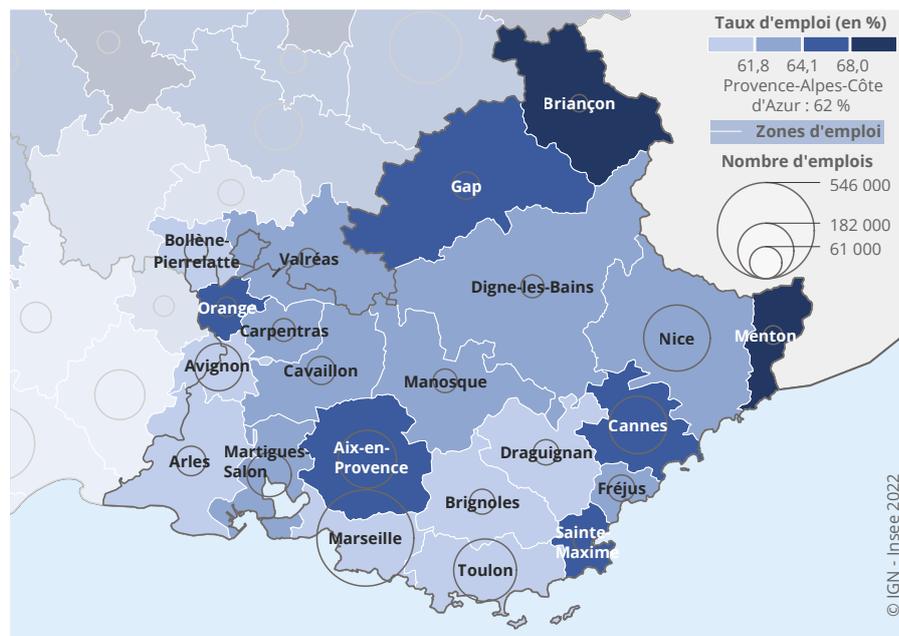
des personnes âgées de 15 à 64 ans varie fortement entre les différentes **zones d'emploi** : plus de 14 points séparent la zone de Marseille (58,3 %) de celle de Briançon (72,5 %).

### Deux arcs de fort chômage

De même, le taux de chômage régional masque une grande hétérogénéité selon les zones d'emploi ► **figure 4**. En 2019, le

taux de chômage le plus élevé de la région, celui de la zone d'emploi de Sainte-Maxime (11,4 %), dépasse de plus de quatre points le plus bas, celui de la zone de Menton (7,1 %), qui bénéficie du dynamisme économique de Monaco. En dehors de la zone d'emploi de Marseille (10,9 %), deux arcs de fort chômage se dessinent : le premier, le long du Rhône, allant de la zone d'emploi de Bollène-Pierrelatte à celle d'Arles ; l'autre partant des zones d'emploi de Carpentras et de Cavaillon jusqu'à

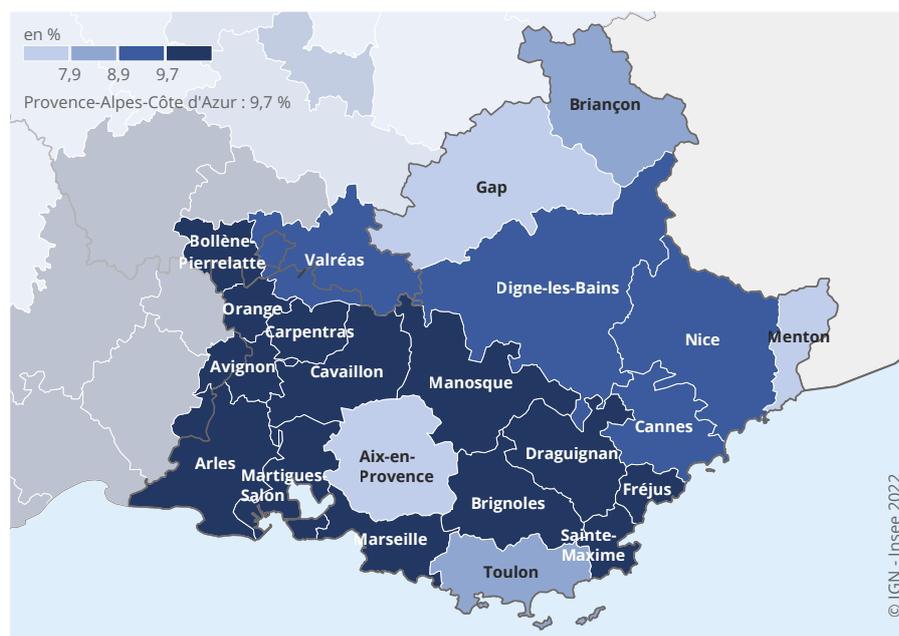
### ► 3. Nombre d'emplois et taux d'emploi des 15-64 ans en 2018, par zone d'emploi



**Lecture** : en 2018, 198 000 emplois (salariés et non salariés) sont situés dans la zone d'emploi d'Aix-en-Provence. Dans cette zone, 65,3 % des habitants de 15 à 64 ans occupent un emploi.

**Sources** : Insee, estimations d'emploi localisées pour le nombre d'emplois et recensement de la population au lieu de résidence pour le taux d'emploi.

### ► 4. Taux de chômage en 2019, par zone d'emploi



**Lecture** : en 2019, le taux de chômage s'élève à 11,4 % dans la zone d'emploi de Sainte-Maxime.

**Source** : Insee, taux de chômage localisés.

celles de Sainte-Maxime et de Fréjus. Dans l'**espace provençal**, les zones d'emploi de Toulon (8,6 %) et d'Aix-en-Provence (7,2 %) présentent les taux d'emploi les plus faibles. Dans ces territoires, le taux de chômage a sensiblement baissé depuis le début des années 2000. Inversement, il a nettement augmenté à Digne ou dans les zones de Valréas, d'Orange, de Cavaillon et de Carpentras en Vaucluse. Dans l'**espace alpin**, les taux de chômage de Briançon et Gap sont particulièrement faibles. L'**espace azuréen**, à l'exception

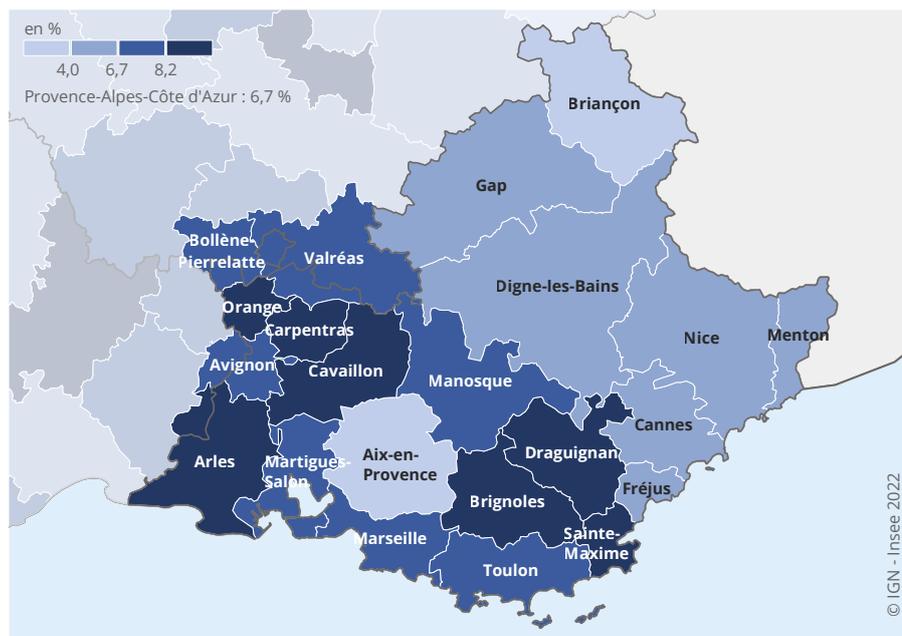
de Menton, se trouve dans une position intermédiaire, avec un taux de chômage de 8,9 % pour les zones d'emploi de Nice et de Cannes.

### Fort chômage et faibles qualifications vont souvent de pair

Les zones d'emploi où les taux de jeunes NEET peu ou pas diplômés sont les plus élevés sont en grande partie celles à fort taux de chômage, à l'image des

zones de Cavaillon (9,4 % de NEET peu ou pas diplômés parmi les 16-25 ans), Carpentras (9,4 %), Sainte-Maxime (9,2 %) et Draguignan (9,1 %) ► **figure 5**. Ce sont toutefois les zones d'emploi les plus denses qui comptent le plus grand nombre de NEET peu ou pas diplômés : 10 700 pour la zone d'emploi de Marseille, 4 100 pour celle de Toulon et 3 700 pour celle de Nice. Les mesures du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) s'adressent particulièrement à ces personnes éloignées de l'emploi ► **encadré 1**.

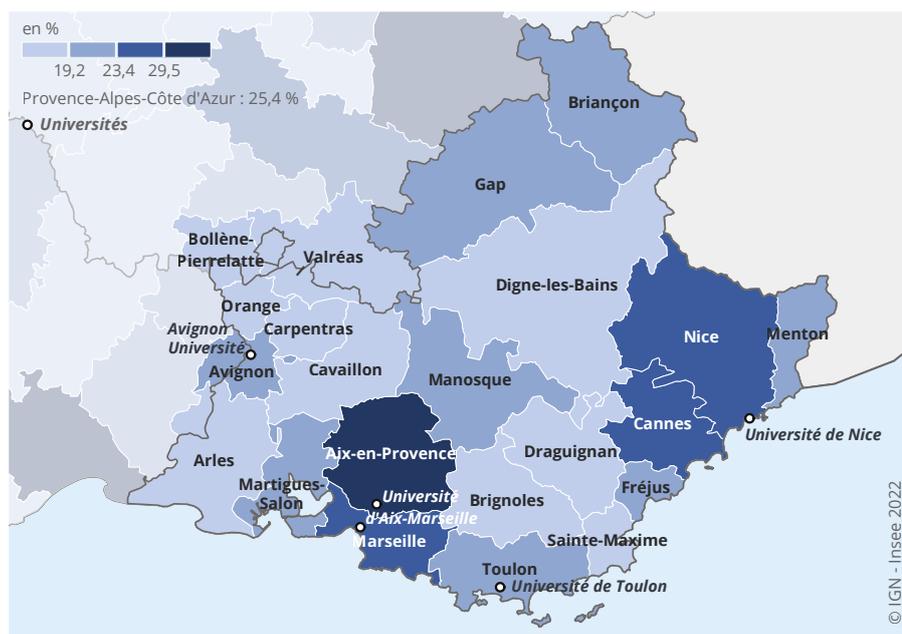
### ► 5. Part de jeunes NEET peu ou pas diplômés en 2018, par zone d'emploi



**Note :** les NEET (*not in education, employment or training*) peu ou pas diplômés sont les 16-25 ans ni en emploi, ni en formation ni en stage disposant au plus du diplôme national du brevet.

**Source :** Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

### ► 6. Taux d'actifs de 15 à 64 ans dont le niveau de diplôme est au moins égal à la licence en 2018, par zone d'emploi



**Lecture :** la part des personnes hautement diplômées dans l'ensemble des actifs est de 37,6 % dans la zone d'emploi d'Aix-en-Provence.

**Source :** Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

Dans les zones d'emploi les plus concernées par le chômage, la part des actifs à haut niveau de diplôme est également plus faible ► **figure 6**. Pour neuf zones d'emploi de la région, le taux d'actifs hautement diplômés est inférieur d'au moins trois points au taux moyen de province : Bollène-Pierrelatte, Draguignan, Valréas, Brignoles, Sainte-Maxime, Orange, Cavaillon, Arles et Digne. Ces zones d'emploi appartiennent aux deux arcs régionaux fortement touchés par le chômage. La zone d'emploi de Marseille se distingue par un taux de chômage élevé et une part de hauts diplômés bien supérieure à la moyenne. Les six zones d'emploi les plus urbaines de la région présentent une proportion élevée d'actifs hautement diplômés et emploient à elles seules 80 % des **cadres des fonctions métropolitaines**. La part d'actifs hautement diplômés est la plus élevée dans la zone d'emploi d'Aix-en-Provence (37,6 % des 15 à 64 ans). Viennent ensuite les zones d'emploi de Marseille (29,4 %), de Nice (28,6 %) et de Cannes (27,8 %). La part d'actifs hautement diplômés est en revanche inférieure à la moyenne régionale dans les zones d'emploi d'Avignon (23,3 % des 15 à 64 ans) et de Toulon (22,4 %).

### Plus de huit emplois salariés sur dix dans les activités tertiaires

L'économie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, profitant entre autres de la présence de nombreux touristes et retraités, est très fortement orientée vers les activités du **secteur tertiaire** (commerce, services, administration, etc.) : 85 % des emplois salariés en relèvent en 2018, soit six points de plus qu'en France de province. Le commerce de gros et de détail, les transports et l'hébergement-restauration concentrent 27 % des **emplois salariés en équivalent temps plein (ETP)** de la région (24 % en France de province). La part des activités spécialisées, scientifiques et techniques et des activités de services administratifs et de soutien (11 %) est la plus élevée des régions de province (9 % en moyenne). Enfin, le **tertiaire principalement non marchand** (administration publique, enseignement, santé humaine et action

sociale) regroupe 34 % des emplois salariés (33 % en moyenne en province). Au total, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le **tertiaire principalement marchand** emploie 1,1 million de personnes, salariées ou non salariées, et le tertiaire principalement non marchand 700 000.

Face à cette prépondérance des services, **l'industrie** est en retrait. En 2018, la part de l'emploi industriel dans l'emploi salarié total de la région (9,4 %) est l'une des plus faibles de province (16,2 % en moyenne).

Enfin, les poids de l'agriculture (1,2 %) et de la construction (6,2 %) apparaissent proches des niveaux constatés en France de province (respectivement 1,5 % et 6,5 %).

Sur le territoire régional, les activités économiques permettant de capter des revenus extérieurs apparaissent inégalement réparties ► **encadré 2**. Quant au tissu productif, il présente un profil particulier, avec une part plus élevée qu'ailleurs de l'emploi salarié total dans les micro-entreprises et dans les grandes entreprises ► **encadré 3**.

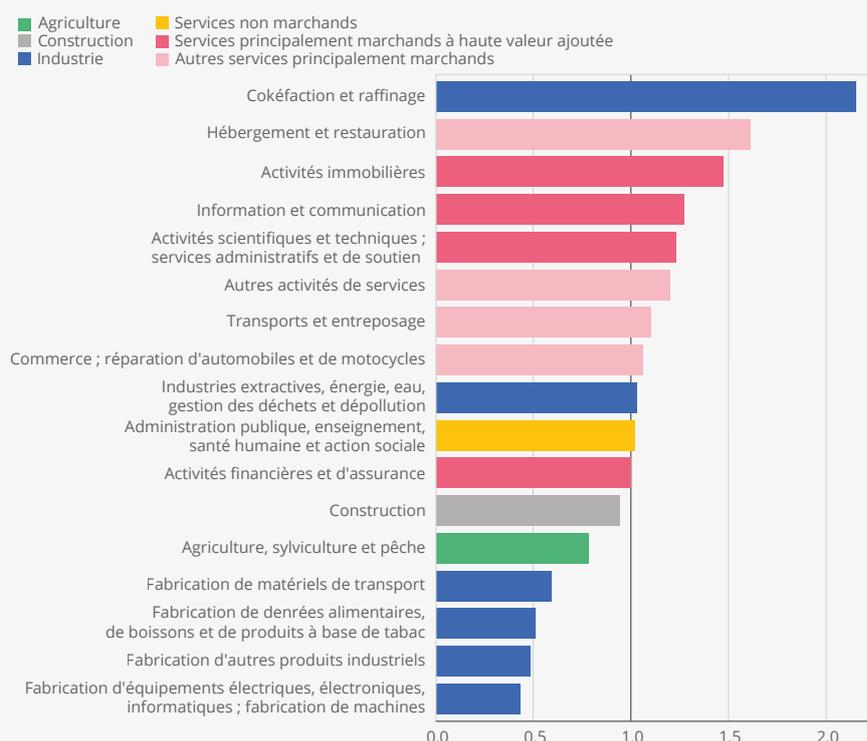
### Les activités à haute valeur ajoutée et le tourisme caractérisent les services de la région

Les services à haute valeur ajoutée, qui englobent l'ensemble des prestations intellectuelles à destination des entreprises (activités spécialisées, scientifiques et techniques, information-communication, finance et assurance, et immobilier), sont pour la plupart bien représentés dans les effectifs salariés en équivalent temps plein en Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec un poids supérieur au niveau national ► **figure 7**. Ainsi, avec 40 900 emplois salariés en ETP en 2018, l'information et communication, qui agrège l'édition, les activités informatiques et services d'information, la production de films, d'enregistrements sonores et l'édition musicale, est 1,3 fois plus présente dans l'emploi régional que dans les autres régions de province. Au sein de ce secteur, les activités informatiques et services d'information (25 600 ETP) sont particulièrement présentes dans la zone d'emploi de Cannes, dans le sillage de l'éditeur de logiciels Amadeus à Sophia Antipolis. Les activités d'édition, audiovisuelles et de diffusion (8 500 ETP), sont caractéristiques des zones d'Arles et d'Aix-en-Provence. Les activités immobilières, avec 20 200 ETP, ont elles aussi un poids important en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce secteur représente 1,3 % de l'effectif salarié de la région, au premier rang des régions de province. Cette spécificité peut s'expliquer par la présence de trois métropoles sur le territoire régional ainsi que par l'activité

### ► Encadré 1 – Le Pacte régional d'investissement dans les compétences

Sous l'impulsion du gouvernement, le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) conclu sur la période 2019-2022 vise à former deux millions de personnes éloignées de l'emploi. Partant du constat que la qualification est la meilleure protection contre le chômage, en particulier le chômage de longue durée, et que les compétences constituent le déterminant essentiel à la fois de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation des parcours des actifs, dans un contexte de forte transformation des métiers, le PRIC poursuit trois objectifs : proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, consolider les compétences-clés, moderniser l'ingénierie de formation. Ce dispositif entend accélérer la transformation de l'écosystème emploi-formation, en soutenant l'expérimentation et la modernisation des pratiques et des structures.

### ► 7. Indice sectoriel de spécificité de Provence-Alpes-Côte d'Azur relativement à la France de province



**Note :** l'indice sectoriel de spécificité rapporte le poids d'un secteur dans la région au poids de ce secteur dans les autres régions de province. S'il est supérieur à 1 cela signifie que le secteur est plus présent dans la région qu'ailleurs en France de province ; s'il est inférieur à 1 c'est l'inverse.  
**Lecture :** en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la part de l'hébergement et restauration dans l'emploi salarié en ETP est 1,6 fois plus élevée que dans les autres régions de province.  
**Source :** Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) 2018.

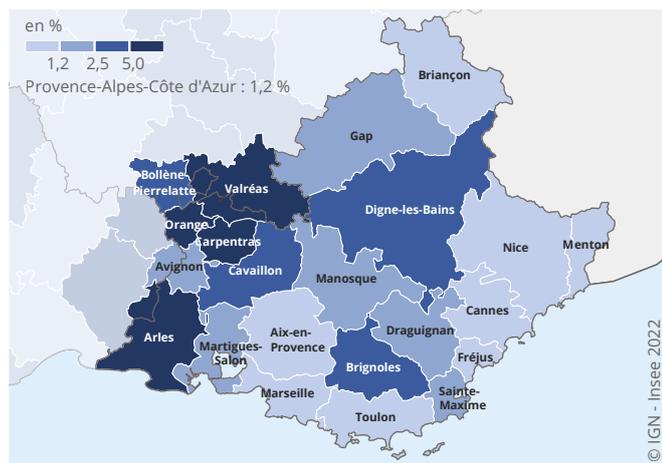
généralisée par la demande de résidences secondaires et par la gestion de locations touristiques.

Par ses paysages remarquables et son patrimoine culturel, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur exerce un fort pouvoir d'attraction touristique, aussi bien au niveau national qu'international. En 2019, 23,4 millions de nuitées ont été passées dans les établissements hôteliers de la région. Les zones d'emploi de Nice, Cannes et Toulon totalisent chacune plus de 5 millions de nuitées dans ce type d'établissement. À cela s'ajoutent les nuitées réservées via les plateformes internet (Airbnb, Booking, etc.). En 2019, plus de cinq millions de nuitées ont été réservées par ce canal dans la ville de

Nice, et plus de deux millions dans celle de Marseille. Les zones d'emploi du littoral attirent donc de nombreux touristes mais ne sont pas les seules à être attractives. La région présente aussi de nombreux parcs naturels, d'importants domaines skiables, des sites historiques classés et elle accueille des festivals internationalement reconnus ► **figure 8**. Ainsi, le nombre de nuitées hôtelières par habitant est le plus élevé dans la zone de Briançon qui bénéficie du tourisme de montagne. Grâce à cette forte présence touristique, la part du secteur de l'hébergement et restauration dans les emplois salariés de la région est 1,6 fois plus élevée que dans les autres régions de province. En 2019, 8,9 % des emplois salariés marchands de la région sont générés par le tourisme.

## ► 8. Part de différents secteurs d'activité dans l'emploi salarié en équivalent temps plein en 2018, par zone d'emploi

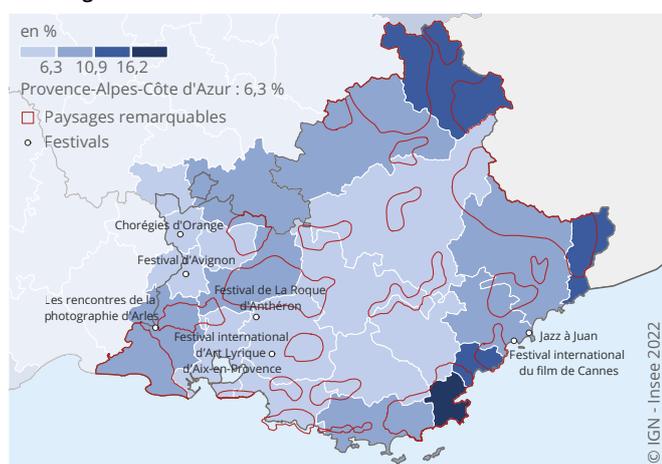
### a. Agriculture



**Lecture :** en 2018, l'agriculture emploie 8,4 % des ETP salariés dans la zone d'emploi de Carpentras.

**Source :** Insee, Flores 2018.

### c. Hébergement-restauration



**Lecture :** en 2018, l'hôtellerie-restauration emploie 16,2 % des ETP salariés dans la zone d'emploi de Briançon.

**Source :** Insee, Flores 2018.

Avec une telle composante touristique, l'économie de Provence-Alpes-Côte d'Azur a été particulièrement exposée durant la crise sanitaire ► **encadré 4**.

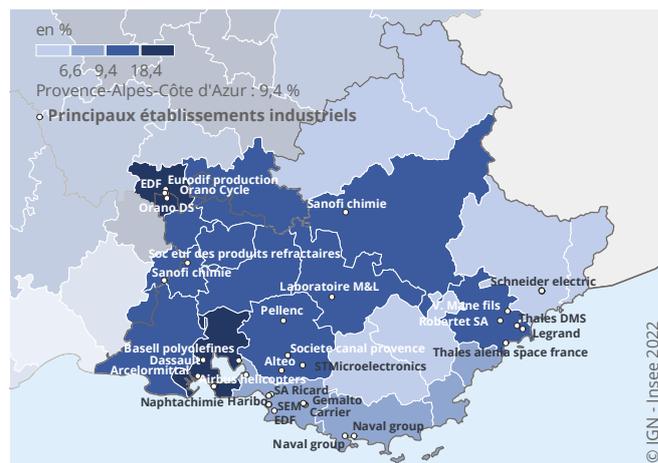
### Le littoral, un atout pour l'économie régionale

Aux côtés du tourisme littoral, **l'économie maritime**, hors Marine nationale, emploie 25 000 salariés en 2015, soit 1,5 % des salariés de la région. Elle se décline pour l'essentiel en trois secteurs : le transport maritime, regroupé à 90 % dans les Bouches-du-Rhône, la construction-réparation navale, située à 70 % dans le Var, et l'ingénierie-informatique (systèmes de navigation, robotique sous-marine, etc.), répartie entre ces deux départements. Les Alpes-Maritimes accueillent 10 % des salariés de l'économie maritime. L'économie maritime emploie un grand nombre de cadres (32 % soit deux fois plus que l'ensemble de l'économie régionale),

et mobilise 1 600 postes de conception-recherche (6 % des effectifs régionaux). Près d'un salarié sur quatre travaille dans une entreprise fortement exportatrice.

Avec son large littoral, la région dispose d'infrastructures portuaires développées, lui permettant d'accueillir à la fois des navires de croisière et de marchandises. Les activités de transport par eau (transport de passagers, fret) y sont six fois plus présentes que dans les autres régions de province. Premier port de France en 2019 avec 74 millions de tonnes de fret traité, le Grand Port maritime de Marseille (GPMM) est un acteur majeur de l'économie régionale. Sa proximité avec les activités pétrochimiques de Fos, Martigues-Lavéra et Berre fait de lui un point d'entrée important du transport maritime d'hydrocarbures. Par ailleurs, c'est à Marseille qu'est implanté le siège social de la CMA-CGM, un des plus grands groupes mondiaux du transport maritime et de la logistique.

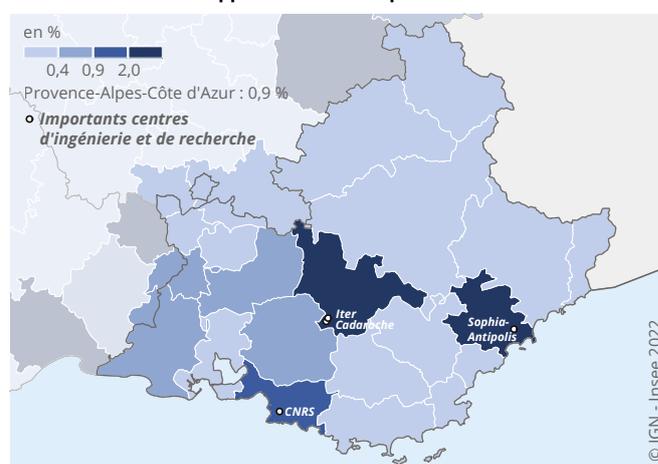
### b. Industrie



**Lecture :** en 2018, l'industrie emploie 34,2 % des ETP salariés dans la zone d'emploi de Bollène-Pierrelatte.

**Source :** Insee, Flores 2018.

### d. Recherche et développement scientifique



**Lecture :** en 2018, la recherche-développement emploie 2,0 % des ETP salariés dans la zone d'emploi de Cannes, où est située la technopole de Sophia Antipolis.

**Source :** Insee, Flores 2018.

### Des entreprises de la recherche et du développement scientifique très localisées

La présence d'une population hautement diplômée s'accompagne en Provence-Alpes-Côte d'Azur de sites consacrés à la **recherche et au développement scientifique**. Les entreprises de la recherche et développement, secteur spécifique de l'économie régionale, emploient 13 400 salariés en ETP. En 2018, la part dans l'emploi du secteur de la recherche et du développement scientifique est 1,4 fois plus élevée en Provence-Alpes-Côte d'Azur que dans les autres régions de province. C'est la troisième région de province pour ce secteur, derrière Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie.

De même, les dépenses intérieures de recherche et développement (DIRD), qui s'élèvent en 2018 à 3,5 milliards d'euros (dont 2,0 milliards pour les seules entreprises), placent Provence-Alpes-Côte

d'Azur au troisième rang des régions de province en termes d'effort de recherche (soit les DIRD rapportées au PIB) derrière les mêmes régions. Moins industrielle, elle recule d'un rang pour le nombre de brevets déposés ► **figure 9**. En 2019, les acteurs innovants régionaux ont déposé 646 demandes de brevets, soit 4,0 % des demandes émises au niveau national, trois fois moins qu'en Auvergne-Rhône-Alpes, plus de la moitié des demandes étant déposées en Île-de-France.

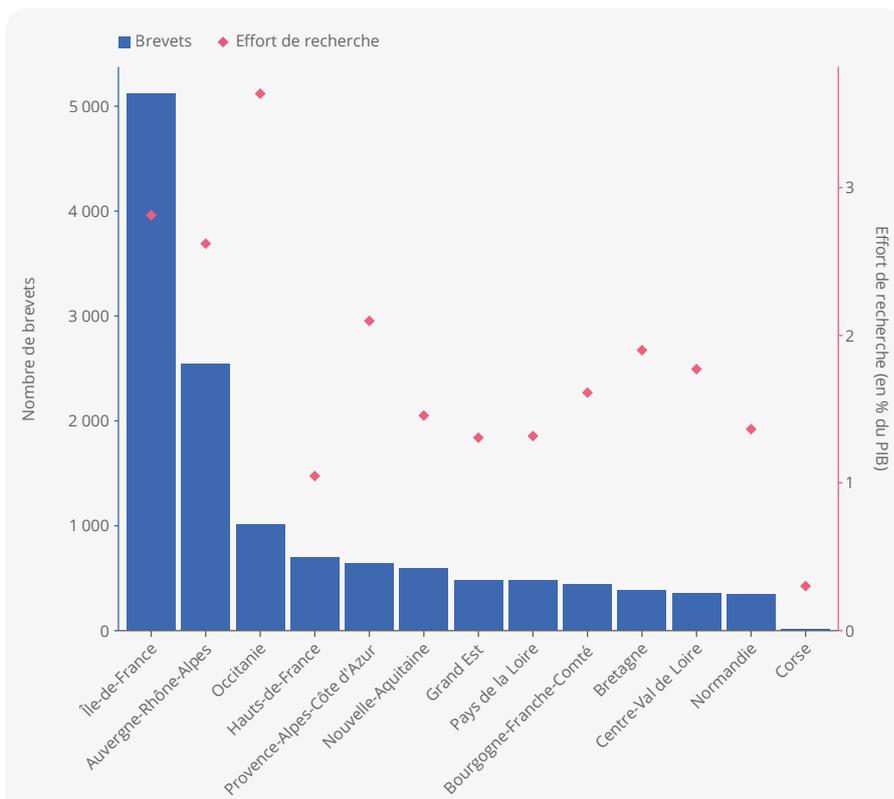
Trois zones d'emploi concentrent plus de 80 % des emplois dans la recherche et le développement scientifique : celles de Marseille (près de 5 000 emplois, dont 2 100 pour le Centre national de recherche scientifique - CNRS), de Cannes (près de 3 000 emplois), qui englobe la technopole de Sophia Antipolis, et celle de Manosque (près de 3 000 emplois), qui abrite le centre d'énergie atomique (CEA) de Cadarache et le projet Iter (*International thermonuclear experimental reactor*). Le CEA et Iter accueillent à eux seuls plusieurs milliers de salariés, notamment pour la conception et la construction du réacteur expérimental de Saint-Paul-lès-Durance.

À côté de ces sites d'importance nationale et internationale, certaines zones d'emploi de la région ne comptent qu'une très faible part d'activités de recherche et développement. C'est le cas en particulier dans le Var et les Hautes-Alpes. La situation est plus contrastée en Vaucluse, avec certaines zones d'emploi dépourvues de ces activités (Carpentras, Orange) et d'autres (Avignon, Cavaillon) pour lesquelles la recherche et développement scientifique représente quelques centaines d'emplois, en raison de l'installation de centres dédiés.

### L'industrie, un poids faible mais des fleurons

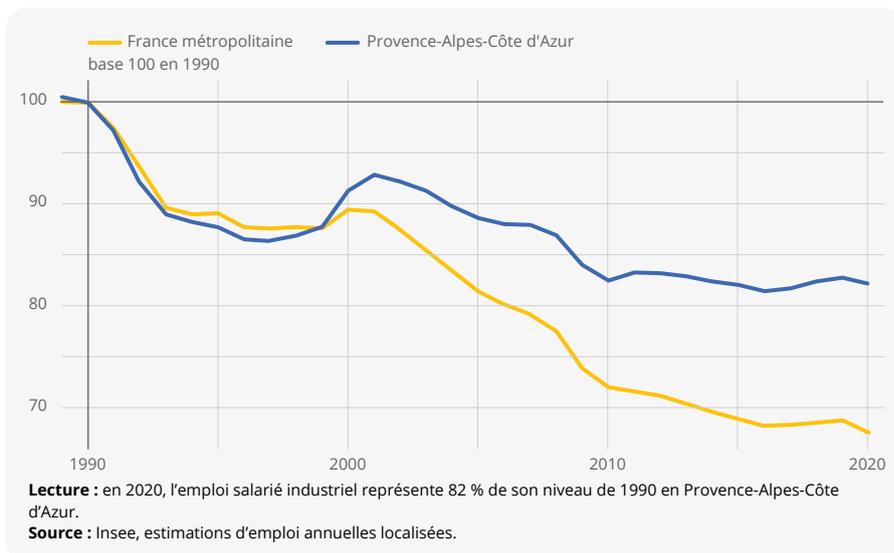
En 2018, l'industrie au sens large génère 16,3 milliards d'euros de valeur ajoutée en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 11,0 % du total de la région. Cette part se situe en deçà de la moyenne métropolitaine (13,7 %). La part de l'industrie dans l'emploi total (salarié et non salarié) de Provence-Alpes-Côte d'Azur est également faible : en 2019, 168 000 personnes travaillent dans l'industrie, soit 7,9 % de l'emploi régional, contre 13,1 % en France de province, loin de la Bourgogne-Franche-Comté et des Pays de la Loire, toutes les deux à 16 %. Pour autant, de grandes entreprises industrielles sont implantées dans la région, et participent au maintien de pôles spécialisés. Ainsi, le département des Alpes-de-Haute-Provence dans lequel est implantée l'usine historique l'Occitane, emploie au total plus de 1 600 personnes en équivalent temps plein dans l'industrie chimique.

## ► 9. Nombre de dépôts de brevets à l'Institut national de la propriété intellectuelle en 2019, par région



**Lecture** : en 2019, 646 demandes de brevets ont été publiées dont l'adresse de l'inventeur est située en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour la région, l'effort de recherche s'élève à près de 3 % du PIB (l'effort de recherche est la part en % du PIB régional consacrée aux dépenses intérieures de R&D).  
**Sources** : Institut national de la propriété industrielle (INPI), Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (Mesri).

## ► 10. Évolution de l'emploi salarié dans l'industrie entre 1990 et 2020



**Lecture** : en 2020, l'emploi salarié industriel représente 82 % de son niveau de 1990 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.  
**Source** : Insee, estimations d'emploi annuelles localisées.

Ce département est le plus industrialisé de la région avec 11 % de l'emploi salarié dédié à l'industrie (soit 5 300 emplois). Les Alpes-Maritimes se démarquent par la surreprésentation d'établissements industriels pharmaceutiques, incluant des entreprises internationales, telles que Virbac (santé animale). Avec 76 400 emplois, soit 9,4 % de l'emploi salarié du département, les Bouches-du-Rhône concentrent la moitié de l'emploi industriel

régional. Les plus grands établissements y sont implantés : Airbus Helicopters (construction aéronautique et spatiale), ArcelorMittal Méditerranée (sidérurgie), STMicroelectronics Rousset (fabrication de composants électroniques).

Relativement aux autres régions de province, en 2018, l'emploi du secteur de la cokéfaction et raffinage est deux fois plus présent en Provence-Alpes-Côte

d'Azur. Au niveau national, ce secteur compte 9 300 emplois en ETP, dont 15 % sont localisés sur le pourtour de l'étang de Berre dans les Bouches-du-Rhône.

La filière aéronautique et spatiale est également bien représentée dans la région, avec environ 17 000 emplois industriels et tertiaires (au 31 décembre 2020, hors intérimaires). Cette filière représente 9,2 % de l'ensemble des effectifs de l'industrie régionale, contre 6,5 % au niveau national. Les deux constructeurs principaux, Airbus Helicopters et Thales Alenia Space, pourvoient à eux seuls plus de 10 000 emplois.

A contrario, Provence-Alpes-Côte d'Azur est en retrait sur la fabrication de denrées alimentaires, la fabrication de matériels de transport (à l'exception des industries aéronautiques et navales) ou encore la fabrication d'équipements électriques et informatiques et la fabrication de machines.

### Une industrie relativement résiliente

La désindustrialisation observée en France au cours des dernières décennies a moins affecté Provence-Alpes-Côte d'Azur ► **figure 10**. Ainsi, au cours de la décennie ayant suivi la crise économique de 2008, les effectifs salariés industriels ont diminué deux fois moins vite dans la région qu'en France métropolitaine (- 5,2 % contre - 11,1 % sur la période 2008-2018). Ce recul plus modéré s'explique par l'orientation sectorielle de l'industrie régionale, en particulier la moindre implantation d'activités ayant subi des grandes restructurations comme l'automobile et le textile. Par ailleurs, des activités telles que la construction aéronautique et spatiale et l'industrie chimique ont été plus dynamiques dans la région que dans le reste de la France sur cette période.

Entre 2008 et 2018, la valeur ajoutée industrielle a progressé deux fois plus rapidement dans la région qu'en France métropolitaine. Les industries les plus dynamiques entre 2008 et 2015 sont l'industrie chimique, la métallurgie, la fabrication de machines et équipements et la fabrication de matériels de transport, marquée par la forte implantation aéronautique et navale et la faible présence automobile. Entre 2015 et 2018, la progression la plus vive s'observe dans la fabrication de produits alimentaires.

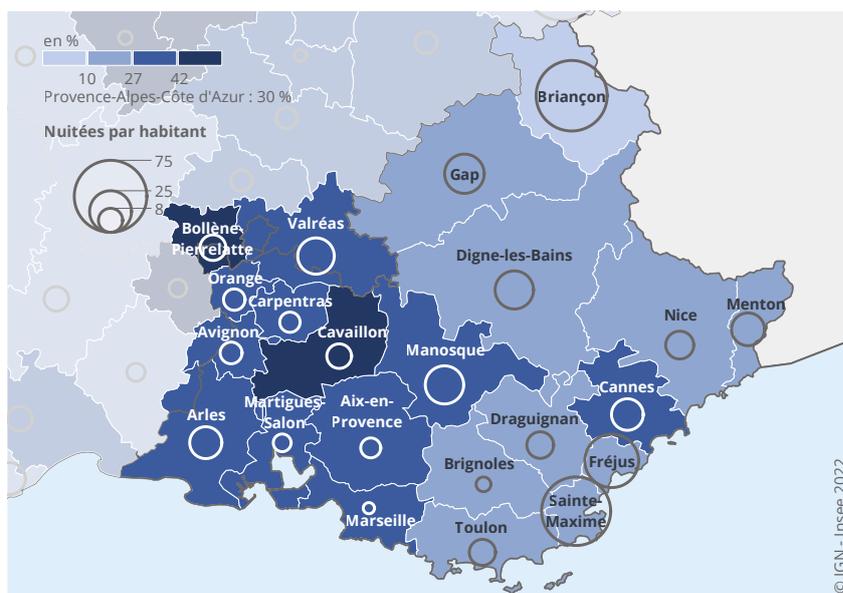
La présence de certaines activités industrielles pèse fortement sur les émissions de gaz à effet de serre. En 2016, le

### ► Encadré 2 – La captation de revenus externes inégalement répartie sur le territoire

L'économie de Provence-Alpes-Côte d'Azur est orientée vers les activités de la **sphère présentielle**, dont l'objectif est la satisfaction des besoins des résidents et touristes. En conséquence, la **sphère productive**, dont l'objet est la production de biens majoritairement consommés hors de la zone et qui permet d'attirer des richesses extérieures, apparaît plus faible : pour l'ensemble des zones d'emploi de la région, à l'exception de celle de Bollène, marquée par l'implantation du groupe industriel Orano à Pierrelatte (Drôme), moins d'un emploi sur deux appartient à la sphère productive. La part de la sphère productive dans l'emploi (35 % en moyenne pour la France de province) est même inférieure à 30 % pour la moitié des zones de la région. Pour certaines d'entre elles, la présence réduite des activités productives peut être compensée par des revenus tirés du tourisme. Ainsi, les zones d'emploi de Briançon (73 nuitées touristiques par habitant), Sainte-Maxime (68) et Fréjus (41) disposent d'une sphère productive relativement limitée mais bénéficient d'une forte activité touristique, leur permettant de capter des revenus venant de l'extérieur de leur territoire. D'autres zones d'emploi, toutefois, cumulent sphère productive réduite et relative faiblesse du tourisme, ce qui peut limiter leur activité ► **figure**. C'est le cas, par exemple, de Brignoles et de Draguignan, dont les taux d'emploi sont par ailleurs parmi les plus faibles de la région.

Une activité touristique limitée et une part réduite de la sphère productive peuvent être en partie palliées par la présence d'établissements publics. En 2018, près d'un quart de la rémunération brute versée aux actifs en emploi de la région provient de la fonction publique (hors établissements relevant du domaine de la Défense). Cette part, proche de la moyenne de province, varie nettement selon les zones d'emploi, et s'étend de 10 % à Bollène à 38 % pour la zone de Digne-les-Bains. Quatre zones d'emploi (Digne, Draguignan, Menton et Gap) présentent une part de rémunération provenant de la fonction publique supérieure à 30 %. Dans chacune d'elles, les deux plus importants employeurs sont des établissements publics, principalement des services départementaux et des centres hospitaliers. Des établissements militaires contribuent également à l'emploi de certaines zones qui ont une sphère productive réduite, comme à Toulon (Marine nationale) et Draguignan (écoles militaires).

### ► Part des activités de la sphère productive dans l'emploi en équivalent temps plein et nombre de nuitées par habitant en 2018



**Lecture :** en 2018, la sphère productive emploie 40 % des salariés de la zone d'emploi d'Aix-en-Provence.  
**Sources :** Insee, Flores 2018 ; Insee en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) et les agences départementales du tourisme (ADT), recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

**pouvoir de réchauffement global** s'élève en Provence-Alpes-Côte d'Azur à 7,4 tonnes équivalent (teq) CO<sub>2</sub> par habitant, supérieur de 7 % à celui de la France métropolitaine. Dans les Bouches-du-Rhône, il atteint même 12,2 teq CO<sub>2</sub> par habitant. Les émissions industrielles représentent 3,7 teq CO<sub>2</sub> par habitant (1,7 teq CO<sub>2</sub> en France métropolitaine). Dans la branche énergie comme dans les autres industries, elles dépassent largement la moyenne nationale, en raison de l'implantation d'activités particulièrement émettrices comme la

sidérurgie, le raffinage et la chimie. La décarbonation de ces industries est donc un enjeu important pour la région dans l'objectif de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre.

### Des territoires agricoles spécialisés

Selon les résultats du recensement agricole de 2020, 38 000 emplois équivalents temps plein sont générés par l'activité agricole en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le poids

limité de l'agriculture dans l'emploi régional résulte de surfaces dédiées à l'agriculture plus faibles, en raison de la présence de nombreuses zones très denses et d'une couverture forestière importante.

Provence-Alpes-Côte d'Azur jouit néanmoins d'une agriculture diversifiée grâce à un territoire s'étendant du littoral à la haute montagne. Les exploitations sont principalement orientées vers la production de vin, de fruits et de légumes. Provence-Alpes-Côte d'Azur est la première région productrice de raisins de table, d'olives, de riz ou encore de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (activité pour laquelle les surfaces et les effectifs d'exploitations sont en nette hausse entre 2010 et 2020). L'agriculture biologique est bien plus présente dans la région que dans le reste de la France.

Le Vaucluse est le premier département français pour la production de cerises, de raisins de table ou de pommes Golden et un producteur important de melons, de fraises et de tomates. Les autres départements sont également spécialisés : légumes frais pour les Bouches-du-Rhône, fleurs et plantes pour les Alpes-Maritimes et, dans une moindre mesure, le Var, vins d'appellation pour le Vaucluse et le Var, fruits et animaux pour les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes.

En 2020, 18 000 exploitations agricoles sont présentes en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en baisse de 18 % par rapport à 2010 (- 20 % en France métropolitaine). L'arboriculture a perdu 2 500 exploitations (- 9 %). La filière ovins et caprins baisse sensiblement (- 12 %) mais moins qu'à l'échelle nationale (- 37 %). Inversement, l'évolution est positive pour le maraîchage qui enregistre une augmentation d'environ 260 exploitations (+ 20 %). Sur la période, le nombre d'exploitants viticoles est quasi-stable, la viticulture demeurant ainsi la première spécialisation agricole régionale, avec plus d'un tiers des exploitations. L'essentiel des unités perdues sont des microexploitations. Au total, la surface moyenne par exploitation a crû pour atteindre désormais 35 hectares (ha), après 28 ha en 2010. Cette surface moyenne demeure toutefois deux fois moins élevée que la moyenne de France métropolitaine (69 ha).

La région compte 21 200 chefs d'exploitation et coexploitants en activité. Ils sont âgés en moyenne de 52,7 ans, soit 1,3 année de plus que la moyenne métropolitaine. Même si un rajeunissement est en cours (20 % des exploitants ont moins de 40 ans en 2020 contre 16 % en 2010), la transmission des exploitations apparaît toujours comme un enjeu important en Provence-Alpes-Côte d'Azur. ●

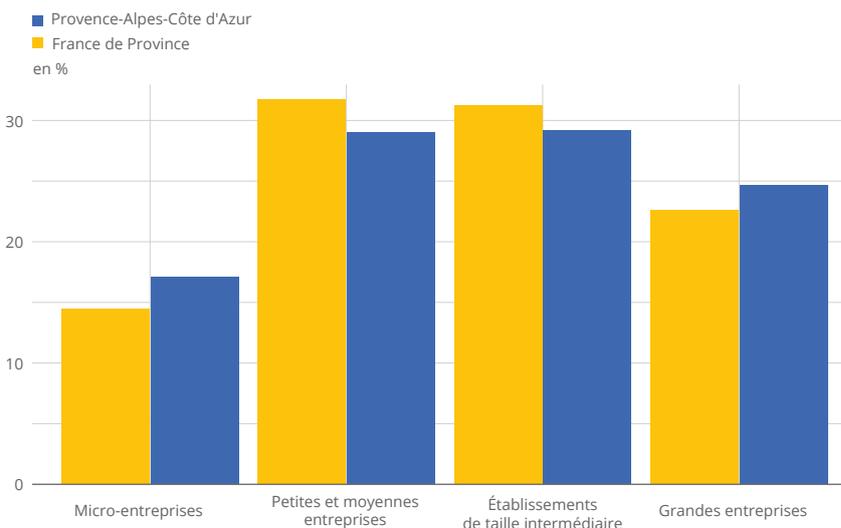
Nicolas Cochez, Gilles Fidani (Insee)

### ► Encadré 3 – Un poids relativement élevé des micro et grandes entreprises

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le tissu productif présente un profil particulier, avec une part plus élevée qu'en France de province dans les **micro-entreprises** et dans les **grandes entreprises**. En conséquence, le poids de l'emploi dans **petites et moyennes entreprises** (PME) et les **établissements de taille intermédiaire** (ETI) est inférieur ► **figure**. Toutefois, entre 2008 et 2017, l'effectif salarié relevant des ETI a progressé, en particulier dans le secteur du commerce et dans celui de l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le **taux de création d'entreprises** apparaît très proche du taux moyen de la France de Province (15,7 %, contre 15,5 % en 2018). Il est inférieur à ceux d'Auvergne-Rhône-Alpes (16,6 %), des Hauts-de-France (16,5 %) et d'Occitanie (16,1 %). Le régime du **micro-entrepreneur** a dynamisé la création d'entreprises. En 2021, dans la région, comme sur l'ensemble du territoire métropolitain, environ 65 % de la création d'entreprises est le fait de micro-entrepreneurs, part en hausse sensible ces dernières années (elle était de 40 % en 2017).

### ► Répartition de l'emploi salarié par catégorie d'entreprise en 2018



**Note :** l'emploi salarié est mesuré en équivalent temps plein.  
**Source :** Insee, REE, Lifi, Clap, Flores 2018.

### ► Encadré 4 – Très affectée, l'économie régionale a globalement rebondi après la crise sanitaire de 2020-2021

En 2020, l'économie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, particulièrement exposée par sa composante touristique, a été plus affectée que la moyenne des régions de France. L'emploi s'est contracté, mais le choc a été largement amorti par le recours massif à l'activité partielle. Les autres mesures de soutien de l'État (fonds de solidarité et prêts garantis par l'État en particulier) ont également limité les défaillances d'entreprises.

En 2021, l'économie de Provence-Alpes-Côte d'Azur est restée en retrait en début d'année, avant de dépasser ses niveaux d'activité de 2019 au second semestre, à la suite de la levée des mesures de restriction sanitaire. L'emploi a progressé, davantage que l'activité économique régionale et plus que dans la plupart des autres régions. Les créations d'entreprises ont redémarré et les défaillances sont restées au plus bas, les entreprises étant toujours soutenues par les mesures d'urgence de trésorerie. Malgré le rebond global, certaines difficultés ont persisté. La fréquentation touristique a continué à souffrir d'une clientèle étrangère bien moins nombreuse et le transport de passagers est resté en retrait par rapport à l'avant-crise. Dans la construction neuve, l'activité n'a comblé que partiellement son retard. L'agriculture a pâti de conditions climatiques défavorables et d'une hausse des coûts de production. Les conséquences sociales de la crise sanitaire sont moins perceptibles, avec la baisse du recours au revenu de solidarité active qui a retrouvé en fin d'année un niveau proche de celui de l'avant-crise.

### ► Sources

Les données démographiques et relatives au niveau de diplôme et à l'insertion sur le marché du travail sont issues du **recensement de la population**. L'emploi est mesuré à partir des **estimations d'emploi** (pour l'emploi total et les évolutions de l'emploi salarié) et du fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (**Flores**, pour l'emploi salarié par secteur et par zone d'emploi).

## ► Définitions

Le **produit intérieur brut** (PIB) vise à mesurer la richesse créée par tous les agents, privés et publics, sur un territoire pendant une période donnée. Il représente le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes.

Le **PIB par habitant** rapporte le PIB du territoire à son nombre d'habitants. Il mesure la « richesse créée par habitant ». Son évolution en volume (c'est-à-dire hors effet prix) mesure la croissance économique par habitant.

La **valeur ajoutée** est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Plusieurs zones d'emploi (Valréas, Bollène-Pierrelatte, Avignon, Arles) débordent du territoire régional.

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) s'appuie pour ses réflexions sur quatre **espaces (provençal, azuréen, rhodanien et alpin)**. Ceux-ci regroupent les intercommunalités pour refléter l'armature urbaine de la région et les aires d'influence de ses principales agglomérations.

La **population active** regroupe la population active occupée, appelée aussi « population active ayant un emploi », et les chômeurs.

Une **personne peu ou pas diplômée** est une personne qui possède au plus le diplôme national du brevet (DNB).

Une **personne hautement diplômée** dispose d'un diplôme de niveau supérieur ou égal à bac plus trois (licence, maîtrise, master ou doctorat).

Les **cadres des fonctions métropolitaines** sont des emplois « stratégiques » plus spécifiquement présents dans les grandes aires urbaines. Il s'agit des cadres ou chefs d'entreprises (de dix salariés ou plus) des fonctions conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs.

Le **secteur tertiaire** recouvre un vaste champ d'activités qui s'étend du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Il est composé du **tertiaire principalement marchand** (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) et du **tertiaire principalement non marchand** (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

L'**emploi en équivalent temps plein (ETP)** est le nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique.

L'**économie maritime** rassemble les activités utilisant les ressources marines ou qui ne pourraient exister sans la mer.

La **recherche et développement scientifique** comprend les activités de trois types de recherche-développement : les travaux de recherche expérimentale ou théorique, la recherche appliquée et enfin le développement expérimental. Cette division ne comprend pas les études de marché.

Relèvent de l'**industrie** les activités économiques qui combinent des facteurs de production (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels destinés au marché. L'industrie comprend les entreprises ayant leur activité principale exercée (APE) dans les sections B (industries extractives), C (industrie manufacturière), D (production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné), E (production et distribution d'eau, assainissement et gestion des déchets, dépollution) de la nomenclature d'activités NAF rév. 2.

Le **pouvoir de réchauffement global** tient compte de l'effet de chaque gaz à effet de serre ( $\text{CO}_2$ ,  $\text{CH}_4$ ,  $\text{N}_2\text{O}$  et gaz fluorés) sur le réchauffement global. Il s'exprime en équivalent  $\text{CO}_2$  et se calcule sur une période de 100 ans.

Les **activités présentielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les **activités productives** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Les quatre catégories d'entreprises, telles que définies par le décret n° 2008-1354, sont les suivantes :

- les **microentreprises** occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- les **petites et moyennes entreprises (PME)** occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Dans l'étude, on entend par PME les PME hors microentreprises, même si ces dernières sont, par définition, des PME ;
- les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** n'appartiennent pas à la catégorie des PME, occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros ;
- les **grandes entreprises** sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Le **taux de création d'entreprises** est le rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année n au stock d'entreprises au 31 décembre de l'année n-1.

Un **micro-entrepreneur** bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusqu'en 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Ce régime s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

## ► Pour en savoir plus

- **Caray J.**, « 490 000 emplois créés entre 1982 et 2014 dont 185 000 « hautement qualifiés », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 54, novembre 2017.
- **Châtel F., Mora V.**, « Emploi salarié – Croissance « externe » dans les grandes entreprises, « interne » dans les plus petites », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 72, février 2021.
- **Fauchier P.**, « Recensement agricole 2020, La population des exploitants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur rajeunit mais le défi du renouvellement des générations subsiste », Agreste, juillet 2022.
- **Gerardin M.**, « Produits intérieurs bruts régionaux de 2000 à 2020 – D'importantes disparités, de l'outre-mer à l'Île-de-France », *Insee Première* n° 1900, mai 2022.
- **Masson K., Rouaud P.**, « Gaz à effet de serre – Les émissions reculent, la part de l'industrie reste élevée », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 102, mars 2022.
- **Michaïlesco F., Rouaud P., Sauviac M.**, « Une industrie moins présente mais plus résiliente », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 94, avril 2021.
- **Novella S.**, « 44 % de l'emploi salarié marchand régional dépend de centres de décision extérieurs », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 58, février 2018.
- **Rouaud P., Winnicki P.**, « De plus en plus d'habitants des Alpes-Maritimes travaillent à Monaco », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 71, mai 2019.
- Service régional de l'information statistique et économique Provence-Alpes-Côte d'Azur, « Mémento 2021 de la statistique agricole de la forêt et des industries agroalimentaires », août 2022.
- **Tzortzis I.**, « Recensement agricole 2020, 38 000 emplois dans 18 000 exploitations agricoles en Provence-Alpes-Côte d'Azur : en dix ans, la baisse des exploitations ralentit et l'emploi agricole résiste », Agreste, décembre 2021.